

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

**19/053/EFAG**

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Attribution d'une subvention à l'association Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée pour la mise en œuvre d'un projet partenarial en faveur de l'initiative économique et du développement de l'emploi - Approbation d'une convention.**

19-34036-DPE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (11<sup>ème</sup>) pour la mise en œuvre d'un projet partenarial en faveur de l'initiative économique et du développement de l'emploi.

Le secteur Est de la Ville de Marseille représente à l'échelle du territoire un espace économique majeur formé en partie par le bassin industriel historique de la vallée de l'Huveaune.

Ainsi, le territoire Est de Marseille accueille aujourd'hui près d'un emploi marseillais sur huit (12% du total de la Ville).

Ce secteur crée, de plus, un véritable trait d'union avec les communes situées à l'Est de Marseille (Aubagne, plaine varoise) en raison de la présence de nombreuses infrastructures de transports (autoroute A50, voies ferrées...). De par sa vocation économique et industrielle forte, la vallée de l'Huveaune constitue un corridor qui accueille un tissu de PME/PMI important, représentant un potentiel d'emplois et de création de richesses clés pour notre territoire.

Ce secteur présente également une offre commerciale forte, notamment polarisée sur la zone de la Valentine, mais qui se développe sur d'autres sites (projets Capelette, Saint-Loup...).

Pour conforter ce dynamisme et encourager les acteurs qui structurent aujourd'hui ce territoire, la Ville de Marseille souhaite soutenir les actions menées par l'association des Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (10<sup>ème</sup> arrondissement).

Créée en 2009, l'association des Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée regroupe à ce jour 65 entreprises représentant 22% des effectifs salariés totaux de la zone.

Le périmètre d'intervention de l'association couvre un vaste territoire économique de l'Est de Marseille, regroupant 4 pôles économiques majeurs de la vallée de l'Huveaune (1 500 entreprises pour 15 000 salariés). Il s'agit de la seule association d'entreprises existante sur ce territoire.

L'association des Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée a été créée avec l'objectif de répondre aux problématiques spécifiques des entreprises de chaque zone d'activités de la vallée de l'Huveaune en terme d'animation économique, de promotion territoriale, et de porter leurs attentes en matière d'amélioration des équipements et des infrastructures, de politiques de développement de l'emploi, de services et d'informations à ses adhérents.

Très active, l'association Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée met en œuvre sur son territoire de nombreuses actions d'intérêt général au travers de différents projets structurants et événements à vocation économique. Elle constitue, de ce fait, un acteur important à l'échelle du territoire, dont les actions mériteraient d'être soutenues.

En 2019, l'association Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (EX 013042) décline son programme d'activités en engageant sur son périmètre d'intervention une série de projets et d'actions d'animation et de promotion. Parmi les différents projets identifiés, l'association Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée s'est engagée dès 2016 dans la mise en place d'une action concrète en réponse aux problématiques des entreprises locales, notamment en matière de recrutement.

Le bassin d'emploi de la vallée de l'Huveaune (9,10,11 et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille) est particulièrement dense, riche et diversifié, par la présence d'un fort tissu industriel historique, de zones commerciales et économiques en plein développement et créatrices d'emplois, qu'il s'agirait de consolider et de développer.

Parmi les entreprises locales, on peut aujourd'hui distinguer de grandes entreprises et structures, qui ont des besoins en recrutement fort et souhaiteraient compléter, pérenniser et/ou développer leurs équipes et de plus petites structures (TPE-PME) qui auraient une réelle capacité de développement et de création de poste(s).

En parallèle, les demandeurs d'emploi résidant en vallée de l'Huveaune, parmi lesquels des profils fortement éloignés de l'emploi (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, public jeune, peu ou non qualifiés...), constituent un fort potentiel.

L'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » s'est fixé comme objectif de permettre aux 22 000 demandeurs d'emploi résidant en vallée de l'Huveaune d'accéder à un poste pérenne dans l'une des 1 800 entreprises du territoire.

Pour ce faire, l'association entend mettre en œuvre, au travers de ce projet, les actions suivantes :

- réaliser un audit auprès d'un panel d'entreprises de la vallée de l'Huveaune (recueil des besoins) permettant de faire ressortir les besoins en recrutement du territoire ;

- cartographier les besoins spécifiques et/ou communs des entreprises du territoire ;

- activer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'emploi ;

- accompagner les entreprises de la vallée de l'Huveaune au cas par cas, en leur proposant des solutions qui viendront compléter leurs processus habituels de recherche de candidats et porteront leurs besoins à la connaissance des demandeurs d'emploi du territoire.

Le coût global de cette action s'élève à 50 400 Euros.

Budget prévisionnel de l'action :

Dépenses (en Euros TTC)		Recettes (en Euros TTC)	
Achats	9 804	Conseil Départemental 13	15 000
Services extérieurs	2 100	Ville de Marseille	10 000
Autres services extérieurs	14 364	Autres produits de gestion	20 400
Charges de personnel	22 750	courante	
Dotation aux armoistissements	1 050	Autres	5 000
Impôts et Taxes	332		
<b>Total</b>	<b>50 400</b>	<b>Total</b>	<b>50 400</b>

Forte de l'engagement municipal en faveur de l'initiative économique et du développement de l'emploi, la Ville de Marseille, qui entend ainsi conforter le développement de ces zones économiques et faciliter la création d'emplois, souhaite soutenir la mise en œuvre de cette action structurante, d'intérêt général, en accordant à l'association Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée une subvention de 10 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est attribuée à l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée », une subvention visant à soutenir une action en faveur du développement de l'emploi d'un montant de dix mille Euros (10 000 Euros).

**ARTICLE 2** Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention.

**ARTICLE 4** La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget 2019 - chapitre 65 - nature 6574.1 - intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » - fonction 90 - code action 19900910.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019